



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PORCHERIES VAUDOISES

Plusieurs mesures à court, moyen et long terme sont prises afin de mettre fin aux récents scandales

Suite à la diffusion d'une vidéo montrant des cas de maltraitance et de cannibalisme dans une porcherie vaudoise, le Conseil d'État a validé les propositions faites par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) afin de prendre des mesures utiles permettant de corriger des situations ponctuelles inadmissibles, mais aussi de proposer d'autres pistes dans le but d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

En préambule, le Conseil d'État rappelle qu'une majorité de porcheries travaillent correctement dans le canton. Mais il ne peut admettre que le comportement de certains mette à mal l'image de la filière porcine. C'est pour cette raison que des mesures directes sont prises à l'encontre des entreprises Annen, déjà pointées du doigt en septembre 2016 et ce mois d'août 2017. Ces récidives sont graves. Un contrôle général et simultané des 23 porcheries de l'entreprise Annen a été mené conjointement par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) le vendredi 18 août dernier et débouche sur des dénonciations pénales, et des enquêtes et sanctions administratives. En particulier, la structure des 10 sociétés Annen va être contrôlée afin de vérifier l'indépendance économique des sociétés entre elles.

Par ailleurs, le montant alloué aux contrôles des porcheries par des vétérinaires – toujours en collaboration avec les contrôles existants de l'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBrA) – est doublé. Le soutien aux porcheries «paille et soleil» passe de 400 à 700 francs par place de porc. Une aide de la même proportion sera attribuée aux porcheries où la réalisation de courettes est impossible mais où l'espace dédié aux cochons sera agrandi (nouvelle exigence fédérale = 0,9 mètre carré/Vaud à terme: 1,6 mètre carré).

Le financement des mesures sera assuré au travers du crédit de 4 millions alloué par le Grand Conseil en 2015. Le DEIS présentera au Conseil d'État un bilan de l'utilisation

de ce crédit-cadre destiné à la construction et à l'amélioration des porcheries vaudoises afin de déterminer si et dans quelle mesure il convient de le reconduire et le cas échéant à quelle fin et quelles conditions.

De plus, une formation obligatoire sera imposée à tous les porchers bénéficiant d'aides publiques. Un jour de formation continue par an pour tous les porchers sera également imposé. L'obligation d'une présence humaine deux fois par jour dans chaque porcherie est prévue. Enfin, l'objectif est d'avoir désormais un responsable formé sur chaque site de porcherie, avec un maximum de 1000 porcs. Au-delà de ce nombre, un deuxième responsable sera requis.

Prometerre, dont le but est de rassembler et promouvoir les intérêts des organisations et des exploitations agricoles vaudoises, a été associée aux réflexions qui ont conduit à la décision de mettre en place les mesures structurelles. Prometerre sera partie prenante pour les formations annoncées.

En réagissant aux manquements répétés de certains et en agissant par ailleurs sur le long terme et en misant sur la responsabilité individuelle, le Conseil d'État souhaite contribuer à rétablir la confiance du public et des consommateurs devenus plus exigeants en matière de protection des animaux et soutenir les producteurs responsables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 août 2017

DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'État, 021 316 60 10; Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, 021 316 39 11; Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture et de la viticulture; Prometerre: Luc Thomas, directeur, 079 779 30 83

[Présentation accompagnant la conférence de presse sur les porcheries vaudoises](#)